

L'ALLIANCE NATIONALE

No 248-C. S. EDMOND, Coaticook; Léon Trudeau, S. A. J. Lafont, S.F., et T. Réun. 2e jan. 7 p.m. chez M. le président, rue Châle.

Droits d'entrée pour demandeur membre de "l'Alliance Nationale"

Table with 2 columns: Description of membership fees (e.g., Four certificats de participation de \$ 200) and Amount (\$).

Tarif des contributions mensuelles pour un Certificat de dotation

Table with 10 columns: Age (Age à l'admission), Contribution amount (\$200.00 to \$2000.00), and corresponding monthly rates for various ages.

Tarif de contributions mensuelles pour un Certificat d'assurance au décès (vie entière)

Table with 10 columns: Age (Age à l'admission), Contribution amount (\$500.00 to \$2000.00), and corresponding monthly rates for various ages.

MALADIE

Les contributions ci-dessous sont exigibles des membres qui se sont inscrits pour recevoir des bénéfices hebdomadaires en cas de maladie, d'après leur âge à l'inscription.

Table with 8 columns: Age, Taux, and corresponding rates for different ages.

Une légère cotisation mensuelle est imposée par le cercle pour couvrir ses frais d'administration, tel que loyer, etc., et pour payer \$1.00 par année pour chaque membre au Conseil Général.

Beaudin, Loranger, St-Germain & Guérin AVOCATS 54 Rue Notre-Dame Est

BENEFICES

Accordés par l'Alliance Nationale. INDIVISIBLÉS - 1° de \$6. par semaine, pendant 20 semaines par année. Maximum \$400 dans chaque cas.

CERTIFICATS DE PARTICIPATION

1° - Certificat d'assurance au décès (vie entière)

(a) CAPITAL-HERITAGE - Au décès du sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$200, \$300, \$400, selon le chiffre du certificat dont il est porteur.

(b) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUIS - Un membre porteur d'un certificat d'assurance au décès, (vie entière), qui se retire de l'association, après 10 ans de sociétaire, peut recevoir un certificat de participation acquis représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation.

(c) FAVORIS AUX VIEILLARDS - Tout membre qualifié aux termes des Statuts qui aura atteint l'âge de 70 ans recevra annuellement un dixième du montant de son certificat de dotation.

(d) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUIS - Un membre qui se retire de l'association après 10 ans de sociétaire peut recevoir un certificat de participation acquis représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation; celui qui se retire après 20 ans de sociétaire, un certificat acquis égal au montant qu'il a payé à cette caisse; ce certificat est payable à ses bénéficiaires ou héritiers à son décès.

(e) EXEMPTION DE CONTRIBUTIONS en faveur des membres qui sont âgés de 70 ans et qui sont porteurs d'un certificat de dotation.

Age d'admissibilité : de 18 à 85 ans. Contributions à taux fixes, graduées d'après l'âge à l'admission.

L'Alliance Nationale Capital de Réserve

Table showing reserve capital details: Dans sa caisse de dotation, assurance de vie, 28 février 1910: \$991,036.40

Après 16 ans d'opération.

Actif - 20,343 membres en règle au 1er Janvier 1910. Nombre de cercles en règle au 1er jan. 1910 3

FONDEE EN 1900 Banque Provinciale DU CANADA.

7 et 9 Place d'Armes, Montréal. Président : M. H. Laporte, Gérant Général : Tanorède Bienvenu

Département d'Épargne ordinaire @ Certificat de Dépot @ 3%

L'Alliance Nationale dépose ses fonds à cette Institution.

Banque d'Hochelag MONTREAL

Capital autorisé : \$ 4,000,000 Capital payé : - \$ 2,500,000 Fonds de réserve et surplus \$23,000,000 Total de l'actif au delà de \$22,000,000

La Banque a QUATORZE bureaux dans la ville elle reçoit les dépôts d'épargne lesquels peuvent être retirés à volonté et sur lesquels elle paie d'intérêt DEUX FOIS par année.